Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Messey-sur-Grosne

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre d'élaboration du PLUi suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - Zooms sur le bourg et les hameaux

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
Notre territoire grandit avec vous

Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022.
Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.c.

URBICAND · Soberco environnement · C'G'B'G

Zooms au 1:2 000

Localisation des zooms sur la commune

ZONAGE

- Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens
- Ub : Zone urbaine comprenant les secteurs à dominante pavillonnaire
- Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Uj : Secteur urbain de jardin
- Ux : Zone urbaine d'activité
- 1AU : Zone à urbaniser destinée à l'extension et au renouvellement urbain et dédiée aux secteurs à vocation résidentielle et mixte
- A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole
- Ai : Zone agricole située en zone inondable
- N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels
- Nl : Secteur dédié aux activités d'hébergement et de loisirs
- Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

- Haies à protéger et/ou à valoriser
- Ripisylve à protéger et/ou à valoriser
- Zone humide protégée

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

- Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

- Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur d'interdiction de construire dans l'attente d'une mise en conformité des équipements publics d'assainissement
- Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTEXTE

- Limite communale
- Bâtiment du cadastre
- Parcelle cadastrale
- Cimetière
- Hydrographie

Numéro d'ER	Motif	Surface en m²
39	Extension de la lagune	8193

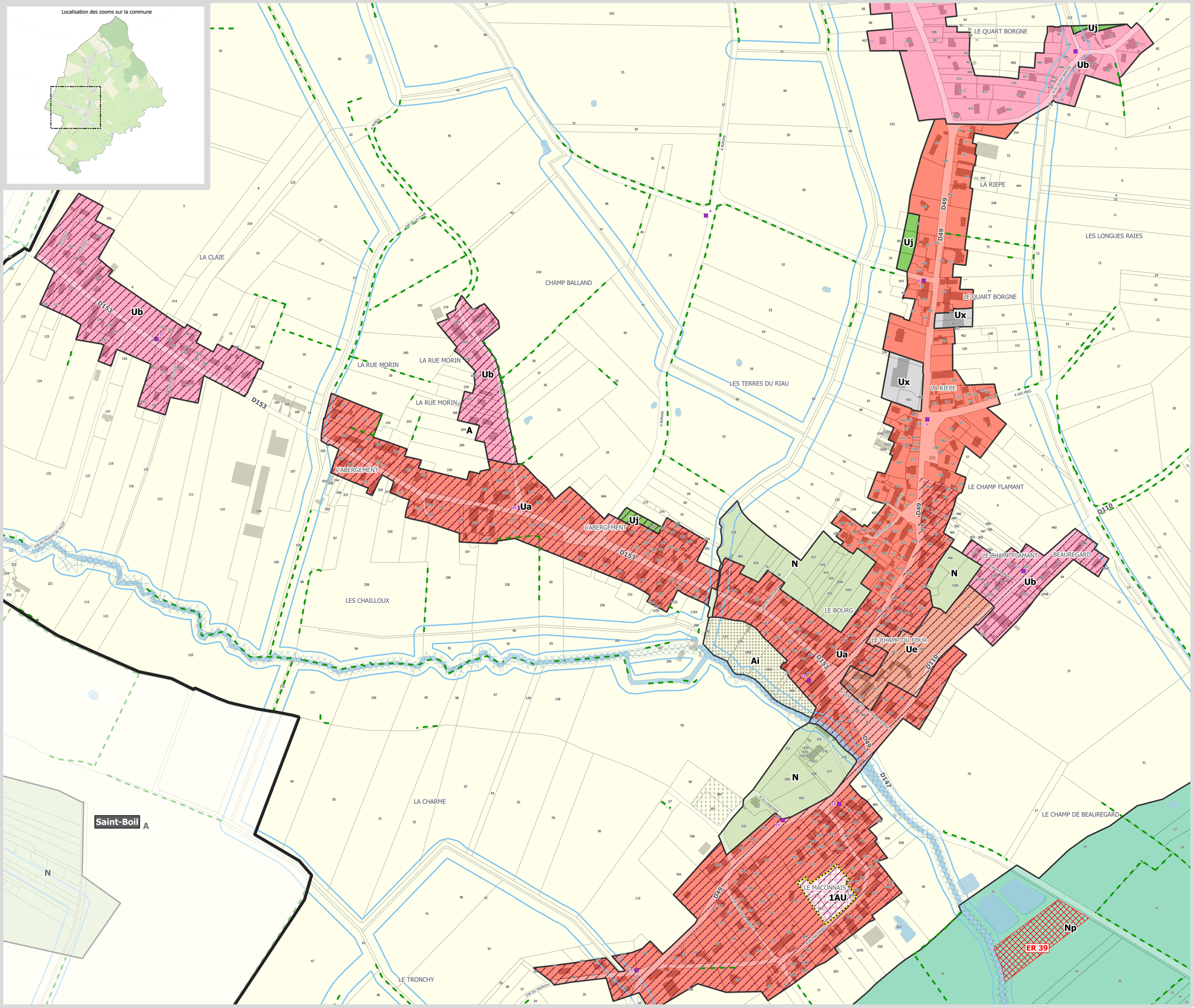

0 50 100 150 200 m

N

Sources : Données cadastrales DGFiP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND